Extrait d'un Journal de New-York.

Le mouvement imprimé aux affaires du Canada semble devenir plus rapide tous les jours. La haine et l'animosité des partis s'augmentent, sans laisser voir aucune chance aux esprits conciliateurs de calmer l'agitation publique. D'après le *Spectateur* de Kingston, dans le Haut Canada, une assemblée composée de près de 4000 individus a été tenue le 5 juillet, sur la place du marché St. Laurent, à Montréal. Il ne faut pas oublier en lisant ces détails, que le *Spectateur* est un journal de l'opposition et qu'une autre assemblée de loyaux sujets britanniques présentait un nombre de beaucoup supérieur.

L'assemblée dont parle le *Spectateur* adopta huit résolutions, dont la première condamne certaines mesures prises par les ministres anglais et approuvées par le Parlement pour régler les affaires de la province. Ces mesures y sont qualifiées de système de spoliation, tendant à couvrir la destruction des droits et des libertés des colonies anglaises. La seconde résolution déclare que la confiance du Canada dans le parlement anglais est détruit et que le peuple ne doit attendre du gouvernement ni remède aux maux dont il souffre, ni respect pour ses franchises politiques. La troisième, que c'est le devoir impérieux des Canadiens d'opposer la résistance à cette violation de leurs droits, et d'abandonner l'idée de jamais recourir à un corps politique qui s'est toujours montré hostile envers leurs libertés. La quatrième, que forts de leur énergie et comptant sur la sympathie de leurs voisins du continent américain, il est du devoir des Canadiens de se préparer aux évènemens par l'économie la plus stricte, et d'encourager les progrès de l'éducation, de l'agriculture, de l'industrie manufacturière [illegible]. La cinquième, que, puisque les revenus de la province sont livrés au pillage pour satisfaire la rapacité des plus violens adversaires de la liberté et des droits du peuple, il faut appauvrir le trésor en ne consommant que les produits du sol et des manufactures canadiennes, et rejeter les articles qui paient un droit ou qui sont importés d'outre-mer. La sixième, que le peuple a le droit bien positif de tirer les articles de luxe, comme ceux qui sont nécessaires à la vie, du marché, qui les fournit à meilleur compte, que s'il fait abandon de ce droit, c'est sous la condition expresse que le revenu produit par les droits d'entrée sera distribué de l'avis et du consentement des représentans de son choix, et que, dès que ce contrat est détruit par le pouvoir exécutif ou quelque autorité étrangère, le peuple en reprenant possession de ses droits naturels, se trouve dégagé de toute obligation morale de contribuer à ce revenu.

Voici la septième résolution, telle que la donne le *Spectateur*. Après les produits du sol et des manufactures de la Province, la préférence doit être accordée à ceux des Etats-Unis d'Amérique, que l'on peut se procurer sans payer de droits. En outre, il devient pour nous de la plus grande importance de cultiver des relations amicales avec un peuple puissant, que sa position géographique et ses institutions politiques tendent à rendre notre allié naturel et et dont nous devons attendre cette sympathie sur laquelle nous ne pouvons plus compter ailleurs.

La huitième et dernière résolution condamne lord Gosford, comme ayant fait partie d'une commission dont les rapports n'ont été dictés que par la fausseté, le préjugé et l'ignorance.

P[illegible], quelque défiance que doivent [illegible] inspirer des résolutions de ce [illegible] en général [illegible] cerveau de quelque chef [illegible] genre, sorties [illegible] fanatisme de [illegible] de parti, échauffé p[illegible] l'enthousiasme [illegible] caractère d'un [illegible] cependant celles-ci [illegible] sont fortement empreintes [illegible] engager sérieusement. Quant à ce qui regarde les Etats-Unis, nous ne voyons là [illegible] avances; il faut attendre des ouvertures [illegible] des propositions plus positives [illegible] bien encore temps [illegible]. Alors, il sera [illegible] question [illegible] a deux [illegible] de se décider. Chaque [illegible] faces; chaque mesure peut être [illegible] tée à tort ou à raison et jamais il ne faut oublier qu'il n'est pas donné à l'homme de conclure un marché dont il ne résulte que des avantages.

PAR L'ESTAFETTE.

Nous ne recevons aucune nouvelle importante: à New York tout reste dans le *statu quo*, et chacun attend avec impatience les premiers arrivages de Liverpool.

Nous sommes flattés de pouvoir annoncer à nos lecteurs que nos prévisions concernant le bateau à vapeur Monroe que l'on disait perdu corps et bien, avec 500 passagers, se trouvent veritées. Ce bateau a été rencontré à 30 milles de Chicago, bateau et passagers dans le meilleur état possible.

Nous publions sur la foi des journaux anglais, la liste des personnes attachées à la maison de la nouvelle duchesse d'Orléans. Comme nous nous en doutions bien cette liste était incorrecte, nous nous empressons de la liste suivante publiée dans le Moniteur.

"Dame d'honneur: Mme la maréchale comtesse de Lobau.

"Dames pour accompagner: Mme la comtesse Anatole de Montesquiou; Mme la comtesse de Chanaleilhes; Mme la marquise de Vins.

"Chevalier d'honneur. M. le duc de Coigny.

"Chevaliers d'honneur adjoints: M. le marquis de Praslins; M. le duc de Trévise.

"Le comte de Flahaut est nommé premier écuyer du prince royal."

M. Michel Chevalier, qui a été si grièvement blessé à Londres, en compagnie de M. Bourqueney, est de retour à Paris, parfaitement rétabli de sa chute. [illegible] chaque jour un grand nombre d'étrangers qui se dirigent vers le cimentière de Picbus. Ces pélerins sont des Américains qui visitent ce cimetière à cette époque de l'anniversaire de la mort du général Lafayette. On sait que le 22 Mai 1834, conformément aux dernières volontés du général, son corps fut inhumé sous un peu de terre apporté d'Amérique, dans le petit cimetière de Picpus, à côté de sa femme.

C'est le 29 Mai que Meunier, d'odieuse célébrité, a dû partir pour le Hâvre où il doit s'embarquer pour la Nouvelle-Orléans. Le misérable a reçu du gouvernement 1000 francs ($200 divisés en deux rouleaux de 25 louis. C'est pour qu'il ne soit pas tout à fait dénué de moyens en débarquant qu'on lui a fait cette charité.

Il n'est que trop d'honnêtes artisans qui n'ont pas ce bonheur, et qui arrivent ici sans le sou.

Victor Boireau, complice de Fieschi, doit aussi se rendre aux Etats-Unis, mais on ne dit pas dans quel port il doit débarquer. Grand merci du cadeau, et nous pensons ne pouvoir mieux témoigner notre reconnaissance envers la France qu'en lui expédiant plusieurs cages remplies de serpens à sonnettes.

On écrit de Dresde:

"L'émigration pour les Etats de l'Amérique du Nord augmente aussi chez nous d'une manière effrayante. Ce ne sont pas seulement des familles peu aisées dont les frais de voyage absorbent les ressources, mais des personnes riches en propriétés territoriales qui les réalisent pour aller chercher une nouvelle patrie dans une autre partie du monde. Bien souvent des septuagénaires accompagnent les caravanes des émigrans.

Cette nouvelle n'étonnera pas nos lecteurs qui n'ont pas oublié l'aperçu que nous avons donné dans notre numéro du 14 de ce mois, des lois draconiennes qui régissent la Saxe. [*Courrier.*

L'ACADEMIE de Mr. T. McCONNELL, autrefois tenue sous le soubassement de l'Eglise Méthodiste, est maintenant dans la maison appartenant à Mr. J. P. Michel. Un nouveau professeur a été engagé pour cet établissement.

CONDITIONS.

De 3 à 5 piastres par mois. La maison sera prête au mois d'Août pour la réception de quelques pensionnaires.

22 Juillet—23-4f

Avis au public.

UN bruit faux et denué de fondement, circule dans les paroisses Est et Ouest Bâton Rouge, que je m'étais retiré des affaires, et que la société que je viens de former avec Mr. J. V. Gourdain, n'était que pour faciliter ma liquidation et que plus tard je devais me retirer des affaires entièrement. *Je déclare ici au public en général et à mes amis en particulier qu'il n'y a rien de plus faux que pareil bruit et qu'il n'a pu emaner, que de la bouche d'un de ces oiseaux de passage qui pour accumuler de la fortune ne rougissent point par les moyens les plus vils, d'enlever le pain à la veuve et à l'orphelin.*

Mes intentions en joignant mes affaires à celles de Mr. J. V. Gourdain, étaient de faciliter les miennes qui augmentaient de jour en jour. Je ne pense plus que mes amis puissent raisonnablement me retirer leur pratique, parce que je pris un associé qui me mettra à même de mieux soigner leurs intérêts si la chose est possible. Mr. Gourdain est un natif de l'Etat de la Louisiane et qui n'a d'autre but que de servir honorablement son pays.

JOSEPH DEVENPORT,
pr. E. A. ELLIS,

Mauchac, 17 Juillet 1837.—23-3t.fa.

Avertissement.

LE public est prévenu de ne point recevoir en payement de commerce deux billets, en date du mois d'Avril ou de Mai, payable à l'ordre de Mr. Ozem Woodruff, l'un en Janvier 1838 et l'autre en Janvier 1839, chacun de la somme de $37 50. Ces billets ont été donnés en payement d'une Pendule de *Yankee*, qui fut garantie, aller pendant six ans, mais elle ne va que lorsqu'elle le juge convenable, comme je n'ai pas reçu la valeur de ces billets; ils ne seront pas payés a échéance.

22-juillet—23-3f R. W. BRUCE.

Mairie de Baton Rouge.

JEUDI, 20 Juillet 1837.

IL est ordonné par le Conseil de Ville &c., Qu'à dater du 1er. Août prochain il sera du devoir de l'Officier de Police, de tuer ou faire tuer les chiens errants dans les limites de la Corporation, le jour ou la nuit s'ils n'ont un collier de métal au cou. Il lui sera alloué 25 cents pour chaque chien qu'il aura tué ou fait tuer. Toutes les lois contraires à cette ordonnance sont et demeurent abrogées.

Par ordre du Conseil,
SAML. L. ISETT, Greffier.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.

A vendre par
22 juil.—23 SLOAN & MORRIS.

Plan de la Ville de Baton-Rouge.

DEPUIS longtems les propriétaires de terreins ainsi que les spéculateurs désiraient avoir un plan de la ville, mais il fut toujours impossible de s'en procurer, la lithographie qui reproduit tout va sous peu de tems offrir cet avantage, déjà plusieurs habitants ont souscrit au bureau du Journal de Baton Rouge. Le prix en noir est de $5 et de $10 en couleur.

15 Juillet 22

AVIS

LA société existante en cette ville, sous la raison Bullitt Shipp & Co, et à Natchez sous le nom Shipp Ferriday & Co, est dissoute le 2 du present mois d'après contrat. Toutes les personnes qui doivent, et celles à qui la dite société doit, sont priées de présenter leurs reclamations chez Messrs. Bennett Ferriday & Co. à la Nouvelle Orleans; autorisés à [illegible] Ferriday de Natchez, se serviront de l'ancienne signature sociale, pour la liquidation des affaires [illegible] seulement.

HENRY L. BENNETT.
WILLIAM FERRIDAY.
[illegible]eurs de la société Bullitt,
Associés succ[illegible] Shipp Ferriday & Co.
Shipp & Co. [illegible] 1837.

Nouvelle Orleans 3 Juin.

Les affaires faites jusqu'à ce jou[r] [illegible] la société [illegible] par les [illegible] dessus, seront continuées dans cette [illegible] & Co [illegible] sous la raison Bennett Ferriday [illegible] sous celle de W. & R. Ferriday [illegible] société pour cet effet [illegible]

HENRY L. BENNETT,
WILLIAM FERRIDAY,
WILLIA[M] [illegible]RIDAY,
ROBERT FERRIDAY,
JOSEPH C. FER[illegible] [illegible]TERS.
STANFORD W. WA[illegible]

3 Juillet. 21—3m

A Vendre.

UNE quarteronne âgée de 25 ans, avec ses deux enfans, l'une âgée de 4 ans et l'autre de 2 ans. Elle est bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.

S'adresser au bureau de cette feuille ou à
10 juin—17 JOSEPH LANGE.

IL a été ramassé en dérive vis-à-vis l'habitation du soussigné, le 7 du courant environ, une CHALOUPE que l'on croit appartenir à un bateau à vapeur, elle est peinte en vert, et avait lorsqu'on l'a ramassée deux avirons.

15 Juillet—22 PH. HICKY.

MR. H. CAZES Maître d'Armes de l'Académie Royale du Gymnase en France, a l'honneur de prévenir les citoyens de Baton Rouge et des environs qu'il a l'intention de passer trois mois en cette ville, et qu'il y donnera les leçons d'Armes dans toutes ses différentes branches, telles que de Pointe contre Pointe, Sabre, Espadon, Bancal, Latte et de Canne. Dito de Boxe Française. Les nombreux succès qu'il a obtenu dans toutes les villes ou il a exercée son art, le mettent à même d'assurer les personnes qui lui accorderont leur confiance, que malgré le court espace de temps qu'il doit séjourner à Bâton Rouge, elles acquéreront la science nécessaire pour pouvoir figurer avec honneur dans tous les assauts d'Armes où ils pourront se trouver.

Il démontrera la nouvelle danse que l'on a maintenant en France, et toutes sortes de Valtzes.

Son adresse est chez Mde Legendre.
10 Juin 17

MR. PARIS, bachelier es-lettres, [illegible] Langues Anciennes et Modernes. Il possède aussi l'enseignement du DESSIN et de l'ECRITURE d'après des méthodes nouvelles. Il désire s'employer dans une institution, ou dans une maison particulière.

S'adresser pour renseignements à Mr. Granet.
10 Juin 17-tf

NICOL & RUST ont l'honneur d'annoncer aux citoyens de Bâton Rouge et des environs, qu'ils ont dernièrement reçus et offrent à vendre, un assortiment varié de Marchandises choisies pour ce marché. Leur magasin consiste en marchandises sèches, habillemens d'été, quincaillerie, un très bel assortiment de poterie et verrerie, sellerie, bottes, souliers, comestibles &c., dont il est inutile de donner un détail.

Ils sollicitent respectueusement la bienveillance du public. 15 Juillet 22

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE.

100 pièces TOILE D'EMBALLAGE du Kentucky.
100 do. CORDES.
600 livres de FICELLE.

A vendre par MANSKER & DEWEY.
24 Juin 19

JOURDAN & Co.
PHARMACIENS
RUE LAFAYETTE.

STEPHEN HENDERSON, Junr.
JUGE DE PAIX
Rue Lafayette, entre les Rues de l'Eglise et Laurel.

MONITIONS.

ETAT DE LA LOUISIANE.
PAROISSE EST BATON-ROUGE.
COUR DES PREUVES.

AU nom et par l'autorité de l'Etat de la Louisiane et de la dite Cour——— SALUT:

A tous ceux que cela concerne, faisons savoir, que d'après la pétition et la prière de George David de la Paroisse et Etat susdits, actuellement propriétaire et possesseur de bonne foi de la propriété ci-dessous décrite, savoir;

Un certain morceau de terre ou habitation situé dans cette paroisse à environ huit milles de la ville de Baton Rouge, contenant deux cents arpents, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, borné au Nord par les terres de John Kleinpeter, à l'Est par les terres de Tist, au Sud par les terres de Trager et Thomas et à l'Ouest par les terres de Michael Adams.

La dite terre fut adjugé à John Kleinpeter, Junior le 3 Mars 1835, à une vente faite par ordre de la Cour des Preuves, par l'Honorable Charles Tessier Juge de Paroisse et *ex officio* Encanteur, comme propriété provenant de la succession de John et Mary Ann White, tous deux décédés, pour le prix de mille quarante piastres, aux termes et conditions suivantes, savoir: un, deux, trois et quatre ans de crédit du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction, payables en Banque avec hypothèque jusqu'à parfait payement. La dite propriété fut vendue, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la dite paroisse, et conformément aux délibérations d'une assemblée de famille tenue et homologuée selon la loi et après les avis et délai voulus par la loi. Et ensuite savoir le 25 Novembre 1836 le dit John Kleinpeter Junr. a transferé la dite terre à Mary Ann Kleinpeter épouse de George David.

Je, Manuel Moreno Députe-Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse Est Baton Rouge, Etat de la Louisiane, au nom et par l'autorité de l'Etat de la Louisiane et de la dite Cour, et conformément aux clauses d'un acte de la Législature de cet Etat, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux Ventes Judiciaires," approuvé le 10 Mars A. D. 1834 et conformément à un ordre de la dite Cour du 20 Juin A. D. 1837, si accordé et accorde par ces présentes cette monition prévenant et sommant les héritiers de John et Mary Ann White, tous deux décédés, ainsi que tous ceux qui peuvent avoir quelques droits ou prétentions à la dite propriété, en raison de quelque manque de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la dite Cour des Preuves, en vertu desquels la dite vente de la terre susdite avec les bâtisses et améliorations dessus, a été faite au dit John Kleinpeter Junr. ou pour toute autre irrégularité ou illégalité dans les procédures de la dite Cour, qui ont occasionné le dit décret ou ordre de la dite Cour, ou dans l'estimation, l'annonce, le temps ou pour tout autre défaut quelconque, d'avoir à déduire dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pourquoi la vente ainsi faite comme il est dit ci-dessus, ne serait pas confirmée, homologuée, et rendue jugement final de cette Cour.

Ainsi fait, donné, accordé et scélé dans la paroisse Est Bâton Rouge, le 28 Juin A. D. 1837.

Témoin, l'Hon. Charles Tessier, Juge de la dite Cour des Preuves.

M. MORENO,
1er. Juillet—20 Dép.-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.
PAROISSE DE LIVINGSTON.
COUR DES PREUVES.

A tous ceux que cela concerne....
SALUT:

FAISONS savoir que Vincent Sevique de la paroisse Livingston dans cet Etat, s'est addressé à moi Thomas Kennedy, Juge de Paroisse, dans et pour la paroisse Livingston pour obtenir une monition ou avertissement, conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux Ventes Judiciaires" approuvé le 10 Mars 1834, et conformément à un "Acte pour amender un acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux Ventes Judiciaires," approuvé le 11 Mars 1837, et preuve m'ayant été donnée, que Vincent Sevique par procuration de Anthony Idell est devenu l'acquéreur d'une certaine esclave negresse nommée Charlotte, âgée de huit ans, vendu et enregistré par John R. Solsberry, Juge de Paroisse dans et pour la paroisse St.-Helène; Et de plus, que le Vingt-six Novembre 1832, le dit Vincent Sevique comme agent d'Alexandre Brignac, à la vente faite par ordre de la Cour des Preuves de la succession d'Antony Idell et son épouse, faite en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la paroisse St.-Helène par devant W. R. Willis Notaire Public, est devenu l'acquéreur d'un certain morceau de terre situé sur le Bayou Colyell dans la dite paroisse, contenant cent vingt-cinq arpens plus ou moins et connu sous le nom de "*Idell's old place*" sur lequel est situé le ferri [illegible] de mille vingt-cinq piastres, en trois payements annuels, égaux, payable en billets avec sécurité personnelle. Le dit Vincent Sevique représente en outre que comme agent de Thomas Bell, il est devenu l'acquéreur le 23 Juin 1836 d'un certain morceau de terre appartenant à Antony Idell situé sur le Bayou Colyell dans la paroisse Livingston, contenant quatre cents acres plus ou moins, borné à l'Ouest par le dit Bayou Colyell, au Sud par les terres de W. L. Breed, au Nord par les terres de Zeno Bertlott et à l'Est par les terres de T. G. Davidson et Vincent Sevique, la dite vente a été faite pour la somme de quatre cents piastres payable comme suit: Cent cinquante piastres au comptant, [illegible] la balance de deux cent cinquante et p[illegible] acheteur a donné ses deux billets à [illegible] piastres, [illegible] payable le premier Janvier 1837, [illegible] premier Janvier 1838, chaque l'autre payable [illegible] somme de cent vingt-cinq que billet est pour la [illegible] piastres.

En conséquence, tous ceux [illegible] qui ont ou qui [illegible] ou prétendent avoir quelques droits, [illegible] en raison [illegible] propriétés ci-dessus décrites, [illegible] dans tions aux [illegible] manque de forme ou illégalité [illegible] de quelque [illegible] de la dite Cour, en vertu [illegible] l'ordre ou le d[illegible] des dites propriétés ont desquels une partie [illegible] autre irrégularité été vendues, ou pour tout [illegible] l'estimation, le ou illégalité dans l'annonce, [illegible] la vente, ou temps, la manière ou la forme [illegible] sont sommés pour tout autre défaut quelconque, d'avoir à [illegible] més et prévenus par ces présentes d'[illegible] déduire dans les trente jours à dater de la première insertion de cet avertissement dans les feuilles publiques, les raisons pourquoi, les ventes ainsi faites, ne seraient pas confirmées et homologuées conformément à la demande des dits acquéreurs.

Témoin, ma signature, et le sceau de mon office, le 15 Juin 1837.

THOMAS KENNEDY,
Juge de Paroisse.

1er. Juillet 20

AVIS.

MR. LACRAMPE membre de l'Académie de Danse en France, Elève du fameux Dellettre danseur de l'opéra à Paris, prévient les habitans de Bâton Rouge et de ses environs, qu'il va ouvrir une salle de danse quand il aura un nombre suffisant d'élèves.

Il se transportera également dans les maisons bourgeoises ou l'on voudra bien l'honorer de leur confiance.

Il démontrera [illegible] caractère, [illegible] l'Anglaise et la Gavote et toute sorte de Valses.

S'adresser à lui chez Mr. Michel.
15 Juillet 22-4f.

VENTE
PAR LA COUR DES PREUVES.
OUEST BATON-ROUGE.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la paroisse susdite, il sera vendu par le Juge soussigné,

MERCREDI, le 9 d'Août prochain,

A 10 heures A. M., sur les lieux, tous les biens dépendant de la succession de feue Marie Magdeleine Forêt, décédée, veuve Xavier Landry, savoir:

1o. Une Terre,

Située dans cette paroisse, sur laquelle résidait la défunte, contenant un arpent de face au fleuve, sur la profondeur de quarante arpens, ensemble avec la double concession, la ligne inférieure ouvrant d'environ *trois* degrés.

3°. *La Récolte de Coton et de Maïs qui se trouve sur la dite terre.*

3°. Neuf Esclaves,
D'âge et de sexe différens.

4°. Des Chevaux, Vaches,
Instrumens Aratoires,
MEUBLES, &c.

CONDITIONS—La Terre et les Esclaves payables en trois termes égaux, le premier en Mars 1838, le second en Mars 1839, et le dernier en Mars 1840. Les Meubles payables en Mars prochain. Le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur la terre et les esclaves jusqu'au parfait paiement.

8 juillet—22 L. FAVROT, Juge.

Etat de la Louisiane.
COUR DU 3me DISTRICT.
PAROISSE EST BATON ROUGE.

Banque de la Louisiane, vs John Otis, et al. } No. 2317

ORDRE DE SAISIE ET DE VENTE.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi dirigé par l'Honorable Cour du 3e. District [illegible] susmentionné, j'exposerai en vente publique sur les lieux,

Mardi 15 Août prochain (1837)

tous les droits, titres, intérêts et prétentions de John Otis et sa femme dans et sur la propriété suivante, savoir:

Un *TERREIN* situé dans cette partie de la ville de Baton Rouge, divisée en terrains par A. Gras, et désigné dans le plan sous le No. 5 de l'Ilet No. 4, (mesure française) ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus. Aussi un autre *TERREIN* situé dans cette partie de la ville, divisé en terreins par R. Devall, et marqué dans le plan sous le No. 1 de l'ilet No. 7, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

DE PLUS—Quatre Nègres Esclaves, savoir: Le nègre Big Jim âgé de 25 ans; Little Jim, 21 ans; la négresse Sly, de 24 ans, avec son enfant Jim, âgé d'un an.

CONDITIONS DE LA VENTE—Au Comptant, sans bénéfice d'évaluation.

AUGUSTIN DUPLANTIER,
15 Juillet 22 Shérif.

$25 de Recompense.

PARTI MARRON il y a environ quatre semaines, le nègre HAL ou HENRY: âgé d'environ 21 ou 22 ans, il n'a aucune marque particulière. C'est un nègre fort trapu, très noir, de la grandeur de 5 pieds 6 pouces au moins.

La récompense ci-dessus, sera donnée à quiconque logera dans la geole de manière à ce que je puisse l'avoir.

ISAAC T. BROWNING,
Près du Ferry de la Comite.

16 Juillet 22-4f

$5 de Recompense.

PARTI marron le 10 Juillet, le nègre WILLIS âgé d'environ 25 ans, 5 pieds 10 pouces de hauteur, bien fait, ayant de beaux cheveux, et un bon maintien, les pieds grands, une jambe plus grosse que l'autre et le derrière en sus.

Parti, Lewis ou LEWIS BLACK, âgé de 25 ans, taille de 5 pieds 5 ou 6 pouces, ayant perdu presque toutes les dents inférieures de devant.

Ben, âgé de 40 ans, noir, taille de 5 pieds 6 à 7 pouces, ayant les genoux en dedans, grosses chevilles, la première jointure du petit doigt de la main gauche estropiée, l'ongle du 3e doigt de la main gauche fendu, et les yeux larmoyants.

ALEX. HUMPHREYS.

Paroisse St. Jacques, 11 Juillet 22

PARTI marron ou volé, un petit NEGRE âgé de 13 à 14 ans, parlant anglais et français.

Une honnête récompense sera donnée à quiconque conduira le dit nègre à la geole ou à

JOURDAN & Co.
13 mai 13

Mairie.

SAMEDI, 27 Mai 1837.

ORDONANCE concernant les Banquettes et Nances, dans les limites de la corporation.

Il est ordonné, par le Bureau des Officiers Municipaux de la ville de Baton Rouge, qu'à dater de la publication de la présente ordonnance, toute personne qui refusera ou négligera de réparer les Banquettes face de leurs terrains, ou de combler et niveler les mares qui pourront s'y trouver; ou de faire enlever tout ce qui pourrait être considéré comme nuisance par le bureau des Officiers Municipaux après en avoir été dûment notifiée par le dit bureau, sera sur conviction, condamnée par le Maire à une amende qui ne pourra excéder $50 et au frais du procès, le tout à la discrétion du dit officier.

Toutes les ordonnances en contravention à celle-ci, sont et demeurent par les présentes rapelées.

Par ordre du Bureau,
SAML. L. ISETT, Greffier.

Compagnie du Chemin de Fer de BATON-ROUGE ET DE CLINTON.

26 AVRIL 1837.

DES propositions seront reçues à la Branche de la Banque du Cité en cette ville, pour défrichement de la route projetée—qui doit avoir 180 pieds de large, 30 pieds dans le milieu de la dite route doivent être exempts de chicots et de racines. Les propositions spécifieront le prix par chaque mille, et combien de milles le contracteur désirera entreprendre.

Par ordre, L. SHEPPERD, [illegible]

[illegible] **Société.**

LES soussignés ayant acheté le fonds de magasin appartenant à Mr. Alfred Gates, préviennent le public, qu'ils ont formé une société sous la raison de

LADD & MORGAN,

et feront les affaires dans la maison ci-devant occupée par Gates & Matta.

Ils viennent de recevoir un nouvel assortiment de *Marchandises Sèches, Comestibles, &c.* Qu'ils offrent à vendre à des conditions avantageuses.

N. B. LADD,
1er Juil 20 MORGAN MORGAN.

Ciment Patenté.

LES soussignés étant procurés le droit de faire usage de la dite invention dans la paroisse d'Est Bâton Rouge pour la construction des Citernes, Cuves, Reservoirs &c. &c., offrent leurs services aux habitants de cette paroisse.

Une Citerne faite avec ce nouveau procédé peut être vue chez le Juge Morgan dans la ville de Bâton Rouge.

Le ordres sont effectués avec ponctualité et tout sera garanti.

8 avril—3 SHAW & PULLEN.

CHANGEMENT DE SOCIÉTÉ.

MR. FREDRICK M. KENT ayant acheté [illegible] A. H. Jones dans la maison [illegible] Pintère [illegible] les affaires seront conduites à Jones, Kent & Co. [illegible] de Amos Kent & Co. l'avenir sous la raison [illegible]

AMOS KENT,
A. WALKER,
F. KENT.
F. M.

25 mars—6

Société.

JOSEPH DUNN & EDGAR H. ALLEN, ont formé une société, sous la raison de

DUNN & ALLEN,

dans la ville de Bâton Rouge, pour la vente de Provisions et Comestibles; leur magasin est dans la maison ci-devant occupée par Edgar H. Allen à l'encoignure des rues Troisième et de l'Eglise. Ayant joint le fond de leur établissement ensemble, ils maintenant un assortiment général.

Ils vendront à bas prix pour du comptant et remercient le public de la bienveillance qui leur a été accordée jusqu'à présent. Les personnes qui doivent E. H. Allen sont priées de venir régler, et celles qui ont des réclamations sont également priées de les présenter pour en recevoir le payement.

1er Juillet 20

J. M. BRUNOT,
Avocat.

PEUT être consulté à son bureau à l'encoignure de la Grande et rue du Marché.

22 Avril 11

MOULIN A SCIE
DE BATON ROUGE.

LE public est prévenu que les prix suivans, au comptant, ont été établis à ce moulin, et le soussigné espère que les personnes qui acheteront du bois seront ponctuelles à venir payer aussitôt que leurs ordres auront été remplis.

Planches à Plancher, réduit par M.	$30
Planches d'un pouce,	30
Planches a border et lambrisser,	30
Bois de Charpente de toute sorte,	30
Lattes, pied courant,	10

25 mars—6 ALBERIC DUPLANTIER.

COOPER & MUSSENDEN.

ONT transporte leur magasin à la maison à deux étages, rue de l'Eglise, attenant au magasin de Messrs. Reid & Legendre, et offrent à vendre un assortiment de

Marchandises Sèches Habillements faits, Bottes et Souliers Chapeaux, Clincaillerie, Porcelaine, Faience et Verrerie.

Aussi un bel assortiment de BIJOUTERIE.

Ils offrent le tout à des prix modérés et à des termes accomodants. 8 Juin 17

Belles Sangsues,
De Hongrie,

A la Pharmacie de
15 juillet—22 JOURDAN & Co.

PAQUEBOT REGULIER.
POUR LA NOUVELLE ORLEANS.
NOUVEAUX ARRANGEMENS.

LE beau bateau-à-vapeur
BATON-ROUGE,
Capt. IRWIN,

Quittera à l'avenir le Bayou Sara tous les Mardis à 10 heures A. M., Port Hudson à 2 heures P. M. et Baton Rouge à 6 heures P. M., de manière à arriver à la Nlle. Orléans les Mercredis de bonne heure. Ce bateau est destiné à faire constamment les voyages et rien n'a été négligé pour la solidité de sa construction, la marche et pour les accommodations.

Par des nouveaux arrangemens, les cabanes peuvent maintenant rivaliser avec celles de n'importe quel bateau sur le fleuve; tous les efforts tendant à mériter la bienveillance du public.

Le BATON-ROUGE quittera la Nlle. Orléans tous les Dimanches A. M.

Pour fret et passage s'adresser au Capitaine à son bord.

11 Février 52

Messrs. Turner & Woodruff de la Nlle. Orléans, Agents du bateau, recevront et expédiront toutes les marchandises à eux adressés, et ne réclameront aucune commission.

AMOS KENT & Co. viennent de recevoir de New York un grand assortiment d'Habillements d'Eté de la dernière mode.

Mousselines Françaises et Jaconet d'une qualité supérieure. Tapisserie de tout genre.

7 Avril 8

AVIS.

LE soussigné vient de recevoir et offre en vente un assortiment complet de PRODUITS et de GROCERIES consistant en

250 barils FARINE Superfine;
50 do. WHISKEY Rectifié;
50 do. do. Ordinaire;
500 liv. JAMBON;
40 barils PORC Prime;
10000 liv. do.
5 barils BEURRE frais;
80 kegs GRAISSE 1re qualité;
500 barils PATATES;
30 do. MELASSE;
50 do. POMMES;
30 do. do. Sèches;
50 caisses SAVON;
20 paniers HUILE D'OLIVE;
50,000 CIGARRES de la Havane.

De plus, un assortiment complet de LIQUEURS telles que, Cognac, Eau-de-vie de Champagne et du pays. Plus, un parti de Pierres et de Meules aiguiser, Potterie, Bois de Campêche, ainsi que beaucoup d'autres objets dont l'énumération serait trop longue. Le tout à vendre à bas prix pour du comptant ou aux termes ordinaires.

Aussi—250 barils CHARBON DE TERRE.

12 avril—9 A. MONTAN.

Café & Sel.

25 sacs CAFE de la Havane,
30 " SEL de Liverpool,
20 caisses SAVON No. 1,
18 " BLANC DE BALEINE,
20 " VIN ROUGE,
5 " TABAC à Chiquer,
12 rils WHISKEY,
18 " RIZ de la Caroline.

Reç nouvellement et à vendre par
J. & E. F. PHILLIPS.

Vente En gros et en Detail de Groceries et Magasin de Commestibles,

LES soussignés informe le public qu'il vient de recevoir et offre en vente à son Magasin à l'encoignure des rues de l'Eglise et Meaine, ainsi qu'à son magasin sur la levée, les articles suivant,

25 quarts saindoux, 1er qualité,	25,000 Bouchons,
25 Barils farine fraiche,	2 barils brandy francais,
20 Barils vieux whiskey,	4 quarts de tabac commun,
25 sacs avoine,	2 do. honey dew,
25 caisses vin,	Une grande quantité de 25vin pr. gallon;
2500 livres fromage de goshen,	boites de sardines à l'huile,
25 barils pommes vertes,	
3 do. poter 1re qualité,	25 damejeannes de 5 gallons,
25 do. pommes de terre,	25 do. de 2do.
50 caisses blanc de baleine,	25 do. de 1 do.
25 caisses chandelles de suif	10 douzaines quart de bouteille,
150 do. savon,	25 damejeunes vin rouge,
6 barils peach brandy,	5 caisses de biter,
5 do. genièvre,	Gingembre, Vermicelle,
12 do. vieux rum,	Amendes, Moussache, Indigo, Prunes 1er qualité,
10 do. Melasse,	
25 do. sucre brun,	Confitures assorties,
[illegible]	Grog par gallon;
25,000 Cigarres espagnols	Olives, Cornichons, &c.
25,000 do. moitiés espagnols,	Fruits à l'eau de vie.

21 Janvier 46. J W. MUSSELMAN.

Marchandises Nouvelles.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent en vente un bel assortiment de Marchandises Nouvelles consistant en partie en mousselines françaises; do. suisses; do. suisse à carreaux; bobinet uni et à dessins; indiennes et désindes françaises; mousseline à moustiquaires; mousseline écrue et non écrue; brin; toiles grises; cotonades; fichus brodés; chapeaux de paille pour dames et pour demoiselles, bas de toute espèce; gants en chevreau pour dames et autres; dentelle blanche et noire; mouchoirs batiste pour dames; écharpes et schalls assortis; voiles blancs et verts; coton commun écru et non écru; toile d'Irlande; indiennes; serviettes; colette fine et ordinaire; bretelles; un bel assortiment de rubands pour chapeaux et ceintures; parasols assortis.

Habillemens Faits.

Habits et lévites en mérinos noir et bombazine; habits-vestes en toile et batiste ecrue; habits de chasse en toile; pantalons en mérinos noir et de couleur; do. en étoffe d'été; do. en toile et en cotonade assortie; gilets blancs et à dessins; do. en satin et en soie noire; do. en velours-soie noire; habillemens d'enfans; chemises en coton avec devants en toile, chemises en toile; chemisettes et cols en toile &c.

CHAPEAUX, BOTTES & SOULIERS.

Chapeaux pour hommes à large bords; en loutre; do. en Russie; do. en feutre pour enfants; do. noirs pour hommes, en soie et en castor; brodequins en veau pour hommes, do. en chevreau; do. pour garçons et fillettes; souliers pour femmes en chevreau et en prunelle; do. en satin blanc et en prunelle; souliers pour hommes et escarpins.

Sucre, café, chandelles, savon, poudre et plomb de chasse, plomb en barres, charrues, pioches, chaines, colliers, brides, et quincaillerie de toute espèce, le tout à vendre à des termes accomodans. Le public est prié de venir examiner cet assortiment rue Lafayette entre le Bureau de la Gazette et le magasin de Reid et Legendre.

8 avril—8 SLOAN & MORRIS.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

HOLMES & SMITH viennent de recevoir de New York un bel assortiment de Marchandises de Printemps et d'Eté consistant principalement en

Cotons à chemises et à draps, écrues et blancs; lowells; indiennes; [illegible]sindes de différentes espèces; jaconats unis et à dessins; mousselines; linons; batistes; toiles et coutils blancs et gris; batistes en couleur; velours-coton; serviettes en toile française, unies et à dessins; nappes unies et damassées, écrues et blanches; mouchoirs de madras et des Indes; bas de toute espèce, fil de Taylor; cotonnades; indiennes à meubles; coutil de Hamilton; étoffes à carreaux en coton et en fil.

1er Avril 7

Habillements d'Eté.

LES soussignés viennent de recevoir un assortiment général d'Habillements d'Eté, des dernières modes, consistant en partie de lévites et habits de mérinos; do. en bombazine noire; do. en étoffes de thibet; habits en drap, habits vestes de toile blanche; do. en désinde; do. en seersucker &c., gilets en toile blanche; pantalons en toile, do. en coutil; do. en cotonade rayé; do. de Marseille blanc et rayé; caleçons en toile et coton, cols en satin avec des nœuds; do. ordinaires. Aussi—Un bel assortiment de lévites et habits en drap bleu et noir, pantalons do.

Le tout est offert aux termes ordinaires.

18 juin—18 MANSKER & DEWEY.

KIRKLAND & Co.

ONT en magasin et offrent à vendre, 24 CHARRUES bleues faites à Maysville.

29 avril 11

BOTTES ET SOULIERS.

LES soussignés viennent de recevoir un bel assortiment de bottes et brodequins, do. pour garçons et enfans. Souliers et brodequins pour dames et demoiselles, do. en peau de daim, en prunelle &c.

17 Juin—18 MANSKER & DEWEY.

Nègres au Dépôt.

CONDUIT au Dépôt, à Baton Rouge le 11 Avril 1837, de la prison d'Ouest Féliciana, un nègre qui se donne le nom de WILLIAM FRANCIS, de 5 pieds 3 pouces, âgé d'environ 20 ans; il dit qu'il est libre, que ses papiers sont à la Nlle. Orléans et qu'il a été élevé à la Mobile. Il porte des boucles d'oreilles et il a été pris à bord d'un Steamboat.

Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

15 avril 9

CONDUIT au Dépôt de Bâton Rouge, le 20 Avril 1837, de la Geôle d'Iberville, un nègre qui se nomme ALEXANDRE, taille de 5 pieds 4 pouces, âgé d'environ 45 ans, il ne parle que français et se dit appartenir Mr. Baptiste de la Nlle. Orléans.

Le propriétaire est prié de venir le retirer en se conformant à la loi.

22 avril—10 B. BRYAN, Geolier.

CONDUIT à la Geole de la paroisse Est Baton Rouge, le 4 Mai 1837; un nègre qui se donne le nom de JOHN, taille de 5 pieds 9½ pouces, âgé d'environ 35 ans, teint jaune, une cicatrice sur la joue droite près de la bouche, et se dit appartenir à John Perry, à 4 milles au-dessus de la Nlle. Orléans, et dit qu'il a été retiré de la dite Geole il y a 4 ou 6 ans.

Le propriétaire est requis de venir le retirer en se conformant à la loi.

6 mai 12

CONDUIT à la Geole de Baton Rouge le 21 Avril 1837, un Mulatre Claire nommé GEORGE STUART, qui prétend être Libre, taille cinq pieds six pouces et demi, âgé de 35 ans, beaucoup de cheveux et hérissés, il lui manque plusieurs dents de devant, yeux bleus.

Le propriétaire est requis de le retirer en payant les frais.

April 29—11. B. BRYAN, Geolier.

CONDUIT à la Geole de Bâton-Rouge le 6 Mai 1837, un nègre qui se dit nommer HENRY, taille de 5 pieds 8 pouces, âgé d'environ 25 ou 30 ans, il a un morceau de l'oreille gauche emporté et a été émasculé. Ce nègre parait être africain et se dit appartenir à Mr. Baptiste Beshow sur la côte.

Le propriétaire est requis de venir le retirer en se conformant à la loi.

13 mai—13 B. BRYAN, Geolier.

CONDUIT au Dépôt à Bâton Rouge le 11 Mai 1837, un nègre qui se donne le nom de ROBERT, taille de 5 pieds 7 pouces, âgé d'environ 22 ans; il a une cicatrice sur la joue droite, et se dit appartenir à John Robeson demeurant à 10 milles au-dessus de Vicksburg Mi.

Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

20 mai 14

CONDUIT au Dépôt à Bâton Rouge le 11 Mai 1837, un nègre qui se donne le nom d'ALFRED, taille de 5 pieds 5½ pouces, âgé de 24 ans, il a une cicatrice causée par une morsure, sur le menton. Il se dit appartenir à John Robeson demeurant à 10 milles au-dessus de Vicksburg Mi.

Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

20 mai 14

Animaux Epaves

Arrêté Par James O'Neill, à environ neuf milles de Bâton Rouge, sur le chemin de la Comite, une MULE, haute de 12 à 13 paumes, de couleur grisâtre, sans étampe et âgé d'environ 4 ans; et un MULET, haut de 10 à 11 mains, de couleur brune, âgé de 3 ans, sans étampe.

L'un et l'autre sont très-sauvages.

20 fév.—2 B. J. FLAGET, Rangeur.

ARRETE par Geo. P. Lilley, demeurant aux Plaines, un Cheval bai, de 15 paumes de haut et ayant une étoile au front, âgé d'à peu près 8 ou 9 ans.

9 Fév. 52

ARRETE par Benjamin Singletary résidant à 11 milles de Bâton Rouge, un CHEVAL blanc tacheté de noir, allant le train naturellement, de 15 à 16 paumes de haut, âgé d'environ 8 ans, n'avant point d'étampe.

1er avril—8 B. J. FLAGET, Rangeur.

IL a été arrêté par William White, demeurant à la Comite, une POULICHE baie, âgée de trois ans, sans étampe, environ 13 paumes de haut.

15 Avril—10 B. J. FLAGET, Rangeur.

IL a été arrêté par Abijah C. Russ demeurant à 9½ milles au dessus du Bâton Rouge sur le chemin du Bayou Sarah, un CHEVAL bai, environ 15 paumes de haut, âgé de 8 ou 9 ans, sans étampe, ce cheval a une grande cicatrice à la cuisse gauche de derrière, et a la crinière et la queue [illegible]

IL a été arrêté par V. Dalton, demeurant à 6 milles de Bâton Rouge, un BŒUF rouge, âgé de 8 ou 9 ans, étampe J. C. et ayant plusieurs marques aux oreilles.

AUSSI—Une VACHE avec son veau, tacheté blanc, noir et rouge, âgée de 5 ou 6 ans, étampée 7 ou L, un *crop* aux deux oreilles, et un trou dans l'oreille droite.

10 avril—10 B. J. FLAGET, Rangeur.

IL a été arrêté par Robt. T. Young, résidant aux Plaines, une VACHE ayant le corps blanc la tête brune, sans étampe, un *upper* et un *underbit* à l'oreille droite, un *underbit* à la gauche, âgée d'environ 6 ans.

Un BŒUF tacheté de rouge et de blanc, une étampe indéchiffrable, un *crop* à l'oreille gauche et un *underbit* à la droite, âgé d'environ 4 ans.

Un BŒUF blanc et noir, étampé d'un W. sur la hanche droite, marqué d'un *crop* d'un *under* et d'un *upperbit* à l'oreille droite et d'un *underslope* à la gauche, âgé d'environ 5 ans.

22 avril—10 B. J. FLAGET, Rangeur.

IL a été arrêté par F. D. Conrad, demeurant à 7 milles au-dessous de Bâton Rouge, une JUMENT avec son poulain. La jument est créole et est très petite, avec des jambes noires ainsi que la crinière et la queue. Il y a une étampe indéchiffrable. Le poulain est âgé d'environ 1 ou 2 ans, le front blanc.

9 avril 13

IL a été arrêté par Wm. P. Coxe demeurant aux Plaines, une JUMENT baie, étampée T sur l'épaule gauche, âgée d'environ 8 ans, une étoile sur le front.

S. HENDERSON, Junr,
6 mai 13* Dép.-Rangeur.

IL a été arrêté par François Rivas, demeurant à 10 milles au-dessous de Bâton Rouge, une VACHE, ayant un *crop* à l'oreille gauche, et un *upper* et *underbit* à l'oreille droit. Cette vache est tachetée blanc et noir, la première lettre de l'étampe est indéchiffrable, la seconde lettre est B.

S. HENDERSON, Junr.,
16 mai 14* Dép-Ranger.

IL a été arrêté par M. L. Mecker demeurant à la Comite, à neuf milles du Bâton Rouge, un BŒUF couleur grisâtre, l'oreille droite marqué d'un *upper slope*, étampé O sur la cuisse droite, âgé de 5 ans.

25 mai—15*

IL a été arrêté par F. D. Conrad, demeurant à 8 milles au-dessous de Bâton Rouge, une JUMENT créole alezan clair, âgée de deux à trois ans, les jambes de derrière blanches, environ 8 pouces au-dessus des jarrets. Elle a une étoile sur le front, et n'a point d'étampe.

S. HENDERSON, Junr., Rangeur.
10 Juin 18

AVIS.

JE soussigné, certifie à tous ceux que cela concerne, que j'ai nommé Abell Waddill et Thomas Canty de Bâton Rouge, Agents pour la vente des Médicamens du Dr. Samuel Thompson dans l'Etat de la Louisiane. En conséquence, ceux qui désireraient se procurer les dits Médicamens ou le droit de les vendre, n'ont qu'à s'adresser aux dits Waddill & Canty qui auront toujours un assortiment frais de véritables Médecines Thomsoniennes.

25 mars—6 H. WOOD,
Agent Général de Samuel Thomson.

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre les articles suivans, savoir:

150 sacs de Sel (gros et fin.)
24 boites de Vitres 8×10.
12 do. *"Flasks"* d'une pinte.
3 Wagons à bœufs.
3 Charrettes à bœufs.
1 Barouche avec ses harnais complet.
7 Charrues Rouges.

11 mai 13 A. MONTAN.

Compound Syrup,
Of Liverwort,

A la Pharmacie de
15 juillet—21 JOURDAN & Co.

100,000 pieds de planches à plancher, planches à border et planches à lambrisser.

A vendre au Comptant.
26 mai—15 J. DUNN & Co.

Pompes en Métal
De Smith.

LES personnes qui désireraient se procurer les pompes si durables et si commodes, peuvent s'adresser au soussigné à Bâton Rouge qui en fournira et les placera dans le plus court délai. Les ordres venant de la campagne seront exécutés sur le champ.

8 mars—4-tf J. C. FULTON.

Institution de Nazareth
POUR LES
DEMOISELLES.

LE Pensionnat de Nazareth est à deux milles et demi de Bardstown et à un quart de mille du chemin ferré de Louisville à Bardstown. La situation de cet établissement est saine et agréable, les bâtisses en sont vastes et commodes et parfaitement calculées pour une Pension de Demoiselles. La cour de récréation et les promenades sont vastes, et offrent, en été, l'ombrage le plus agréable. Les personnes qui sont à la tête de l'établissement assurent à ceux qui l'encouragent et au public en général qu'il y a toujours un nombre suffisant de Professeurs et de Maîtresses pour enseigner toutes les branches qui composent le cours d'étude de la Pension. La propreté, la santé, les bonnes manières et le bien être des élèves sont l'objet de l'attention particulière des Maîtresses. Des soins maternels sont prodigués aux malades, et dans toutes les circonstances, les Institutrices sont de véritables mères pour leurs élèves.

On ne cherche pas à influencer les élèves dans leur croyance religieuse, et si elles manifestent le désir de changer de religion, leurs parents ou leurs gardiens en sont prévenus.

La Pension de Nazareth est toujours ouverte pour la réception des jeunes personnes, et l'établissement peut aisément en admettre cent.

CONDITIONS.

Pension et Enseignement dans les branches ordinaires, savoir:

Lecture, Ecriture, Arithmétique, Grammaire Anglaise et Géographie, Couture, Marque et Ouvrages d'aiguille, par quartier,	$25 00
Pension et Enseignement d'une ou de toutes les branches suivantes, savoir: Broderie, Dessin et Peinture, Histoire, Rhetorique, Botanique et Philosophie, par quartier,	$28 00

Il n'y aura point d'augmentation de prix dans l'enseignement des branches ordinaires avec celles énoncées en dernier lieu.

On paiera en outre pour le Français, par quartier,	$3 00
Leçons de Piano et de Guitare et usage des Instrumens par quartier,	6 00
Danse, par quartier,	10 00
Lit et Garnitures quand l'établissement les fournit,	2 00
Livres pour toutes les classes, Cartes, Papier, Plumes &c.	1 50

☞Les paiemens se font par quartier, et d'avance.

Toutes les lettres qui ont rapport à l'Institution doivent être adressées au Rt. Revd. Bishop David, ou au Rev. J. Hazeltine, Bardstown, Ky. ou à la Mère Supérieure Mlle. Frances Gardiner, Nazareth près Bardstown. Ky. ou au Rev. I. A. Reynolds, Louisville Ky.

18 Février 1-tf.

Habillements d'Eté.

LES soussignés viennent de recevoir un grand assortiment *d'Habillemens de Printemps et d'Eté,* la dernière mode, consistant en partie en habits lévites en mérinos fin, do. en bombazine noire, habits et habits-vestes en batiste écrue et en toile grise, lévites et habits-vestes en désinde, do. en toile blanche, en toile grise et en batiste, pantalons en coutil blanc et gris, do. en coutil à carreaux et à côtes, do. en mérinos et en bombazine, do. en toile grise et en batiste écrue, do. en cotonade, gilets en satin blanc et noir, do. en soie noire et de couleur, do. en Marseille blanche et à dessins, voiles de coton et de toile, cols de chemise, caleçons en toile et en coton, cols en satin unis et à carreaux, ainsi qu'un bel assortiment d'habits et lévites en beau drap bleu et noir, pantalons en drap bleu et noir; le tout à vendre aux termes ordinaires.

J. & E. F. PHILLIPS.

PRESSE A VENDRE.

UNE PRESSE IMPERIALE de la manufacture de WELLS, à vendre à bas prix.

S'adresser au Bureau de la Gazette.
18 Fevrier 1

Dissolution de Société.

LA Société qui existait entre les soussignés a été dissoute d'un commun accord, le 1er du courant. Les personnes qui ont des réclamations contre eux auront à les présenter et ceux qui leur doivent viendront régler avec eux. H. Remy réglera les affaires de la société à la Nlle. Orléans, et N. Droz, à Bâton Rouge, où il continuera le même genre d'affaires [illegible]

N. DROZ.
11 mars—4 H. REMY.

Avis.

MR. OZEM WOODRUFF ayant disposé de son intérêt dans la maison Woodruff & Cooper, en faveur de H. A. S. Mussenden, les affaires seront conduites désormais sous la raison de

COOPER & MUSSENDEN.

Les personnes qui doivent à la première société règleront leurs comptes avec la nouvelle raison.

29 mars 7

AVIS.

LES soussignés ayant fait l'acquisition du magasin de MM. Barbee & Cie., ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont formé une société sous la raison de KIRKLAND & Co. Ils continueront le même genre d'affaires que celle connue sous la raison de Barbee & Co. Leur demeure est à l'encoignure des rues de l'Eglise et Levée.

VINCENT KIRKLAND,
ONESIME LABAUVE.

Bâton-Rouge, 12 Déc. 1836.—44.

A Vendre chez les Soussignés

EN magasin un bel assortiment de Vins Liqueurs et Groceries;

Cognac Brandy; Champagne do; Vin de Madère 1re. qualité; Genièvre de Hollande; Vin de Sherey; Vieux Whiskey; Vieux Vin de Porto; Vin de Malaga; Liqueurs Françaises assorties; Vin de Champagne; Amandes douces; Fromages de Goshen; Raisins secs et frais, Prunes; Cigarres de la Havane, 15,000 Trabucos; 10,000 Regalia; 10,000 Hugues; 20,000 Cigarres de la Floride.

3 Dec.—42. J. L. REYNOLDS & Co.

NOUVELLEMENT ARRIVE DE CINCINNATI,

20 Barils Vieux Whiskey.
22 Demi-Barils Farine (Buckwheat.)

10 Dec-43. MANSKER & DEWEY.

J. & E. F. PHILLIPS offrent en vente,
50 Pièces de Toile d'emballage du Kentucky;
60 Balles de Corde d'Emballage du Nord,
300 Livres Ficelle.
5 Nov—38

VIN ROUGE &c.—Les soussignés viennent de recevoir, et offrent à vendre, 10 paniers de Champagne et 10 caisses de Vin rouge.

15 fév.—1 SLOAN & MORRIS.

Créosote de Reichenberg.

CETTE nouvelle substance découverte par le Docteur Reichenberg, et connue par les effets surprenants qu'elle produit dans diverses maladies, se trouve à la Pharmacie de

8 avril—8 JOURDAN & Co.

TOUTES les personnes qui doivent à D. Bassee & Co. par comptes ou billets sont priées de venir les régler sur le champ, si non la collecte en sera faite par un constable.

24 Février 2-tf

EAUX MINERALES DE SARATOGA.—Les soussignés offrent à vendre plusieurs caisses.

17 juin—18 MANSKER & DEWEY.

Conditions de la Gazette.

On ne recevra pas de souscription pour moins d'une année. Le prix de l'abonnement est de six piastres par année, dont trois payables d'avance, et trois au commencement du dernier sémestre.—Les personnes qui par une raison quelconque, jugeraient convenable de discontinuer leur abonnement, devront en donner avis avant la fin de l'année; au cas contraire, elles seront considérées comme le renouvellant.

☞Les AVIS se paieront de la manière suivante, savoir: Les Avis qui n'excèderont pas douze lignes, ou qui seront moindres, se paieront une piastre pour la première insertion, et 50 *cents* pour chaque répétition; les Avis plus longs suivront la même règle.

Tout Avis, à moins qu'on ne l'ordonne autrement, sera publié en français et en anglais, et payé pour chacune des deux langues, jusqu'à ce qu'il soit retiré.